

PARLEMENT  
DE LA  
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2006-2007

---

17 NOVEMBRE 2006

---

RÉSOLUTION ADOPTÉE PAR LE COMITÉ DE COOPÉRATION INTERPARLEMENTAIRE ENTRE LE CONSEIL RÉGIONAL DE LA  
VALLÉE D'AOSTE, LE PARLEMENT DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE DE BELGIQUE ET LE PARLEMENT DE LA RÉPUBLIQUE  
ET CANTON DU JURA

---

**PRENANT ACTE** des actions de coopération menées pour la mobilité des jeunes dans les domaines de l'éducation, du travail et des loisirs ;

**RAPPELANT** l'importance pour les jeunes de nos trois Entités d'être en contact avec des jeunes originaires d'autres parties de l'Europe et d'échanger avec eux leurs expériences ;

**CONSIDERANT** que les programmes de mobilité contribuent à enrichir l'environnement de vie des jeunes et à favoriser leur ouverture d'esprit ;

**SOULIGNANT** que les programmes de mobilité doivent permettre à tous les jeunes de réaliser leurs voyages d'études, de formation et de découverte sans se heurter à des obstacles administratifs et d'information ;

**EXPRIME** le souhait de mettre en oeuvre, face au défi représenté par l'Europe, une plus forte coopération dans le domaine de la jeunesse, afin que les jeunes soient amenés à jouer un rôle positif dans la construction de leurs communautés respectives ;

**REAFFIRME** le désir, en fonction de l'expérience acquise dans le cadre des accords bilatéraux, d'intensifier la coopération dans le domaine d'échanges et de mobilité des jeunes entre les trois Entités ;

**ENCOURAGE** le développement d'un portail commun fournissant une base de données des initiatives existantes ;

**SOUHAITE** que soient développées, par le biais des Gouvernements respectifs, quatre actions prioritaires dans le domaine de la jeunesse :

l'intensification de la coopération entre les structures responsables pour le travail en faveur des jeunes,

l'information des jeunes sur les possibilités offertes en matière de mobilité,

la promotion de l'esprit d'initiative et de la créativité des jeunes,

l'adéquation entre les domaines de l'éducation, de la formation et de l'emploi des jeunes ;

**INVITE** les Gouvernements respectifs à examiner les meilleures modalités de développement de cette coopération et les convie à maintenir des contacts appropriés avec les organisations qui s'occupent de jeunesse au niveau local ;

**DEMANDE** aux Gouvernements respectifs la mise en place d'une table de discussion trilatérale sur la mobilité et les échanges des jeunes qui devrait impliquer aussi bien des représentants des

trois Assemblées que des experts en cette matière.

La délégation de la Communauté française de Belgique était composée par le Président du Parlement M. Jean-François Istasse, et par les membres MM. Pol Calet, Christophe Collignon, Dimitri Fourny. La délégation du Parlement de la République et Canton du Jura était composée par M. François-Xavier Boillat, 2ème Vice-président du Parlement, par le Président délégué du Comité mixte, M. Pierre-André Comte et par les membres Mme Françoise Doriot et MM. Jérôme Ouevray et Jean-Jacques Zuber. La délégation valdôtaine était composée par le Président du Conseil de la Vallée, M. Ego Perron et par les membres du Comité MM. Eddy Ottoz, Renato Praduroux, Elio Stacchetti, Roberto Vicquéry, Giulio Fiou et André Lanièce.